

**RÉCAPITULATIF et MODE DE TRANSMISSION DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**SESSION 2026**

**À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT et À CONSERVER**

**LES PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, au plus tard au 1er jour des épreuves soit le 28 MAI 2026, les pièces suivantes :**

- L'état des services complète et signé par leur employeur. Ce document doit être signé par l'employeur (élu ou personne agissant par délégation)
- La copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon

**Pour les personnes ayant déclaré, lors de leur préinscription, être en situation de handicap et vouloir bénéficier d'un aménagement d'épreuves, un modèle de certificat médical à faire compléter par un médecin agréé autre que votre médecin traitant, sera mis à votre disposition après la date de clôture des inscriptions sur votre espace sécurisé.**

Ce certificat devra être retourné au CIG de la Grande Couronne (via l'espace sécurisé), au plus tard le **16 AVRIL 2026**. Seul le modèle de certificat médical établi par le CIG de la Grande Couronne sera accepté.

**COMMENT CONSULTER L'AVANCÉE DE MON DOSSIER ?**

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, votre identité, votre adresse).

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut de la page de votre espace sécurisé va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- **En cours de transfert** : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.
- **Dossier en cours d'instruction** : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.  
**Attention**, l'instruction des dossiers ne débute qu'après la date de clôture du dépôt du formulaire d'inscription.
- **Dossier complet** : votre dossier a été instruit par le service concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Une attestation de validation est déposée sur votre espace sécurisé.
- **Dossier incomplet : merci de transmettre les pièces demandées** : votre dossier a été instruit par le service concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Le courrier mentionnant la ou les pièce(s) à fournir est déposé dans votre espace sécurisé.
- **Dossier rejeté** : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours. Vous recevrez un courrier recommandé de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.
- **Vous êtes admis à concourir / admis à concourir sous réserve** : vous recevrez alors un mail vous informant du dépôt de la convocation aux épreuves écrites d'admissibilité dans votre espace sécurisé.

**- Résultats d'admissibilité**

Vous aurez accès :

- si vous êtes NON ADMISSIBLE, à vos résultats (notes), sur votre accès sécurisé,

- si vous êtes ADMISSIBLE, aux lieux, dates et horaires de l'épreuve d'admission sur votre espace sécurisé. Votre convocation sera déposée sur votre espace sécurisé au plus tard, 10 jours avant la date de début de l'épreuve orale obligatoire. Un mail vous informera de ce dépôt.

#### **- Résultats d'admission**

Vous saurez si vous avez été déclaré « ADMIS » ou « NON ADMIS » au concours sur votre accès sécurisé. Vous aurez accès à vos résultats (notes des épreuves d'admissibilité et d'admission).  
Un mail vous informera de ce dépôt.

**NB** : Vous pourrez imprimer, le cas échéant, les attestations de présence aux différentes épreuves (admissibilité, admission). Certains documents pourront également vous être adressés par mail.